

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Nb de membres du Conseil municipal : 23	PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT-GADIOZ, Adjoints,
Nb de conseillers en exercice : 23	Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, Mmes GRESSER, CALONNE, BAILLY, M. MOLIN, Mme PINGAT-CHANEY, MM. MARTI, MEYNIER, Mme VERNIER, MM. JABER, ROBERGET, conseillers municipaux.
Nb de conseillers présents participants au vote : 17	
Nb de procurations : 6	ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : M. PETIGNY pouvoir à Mme GRESSER M. TAUBATY pouvoir à Mme REGALDI Mme LAMY pouvoir à M. ROBERGET Mme CHATEAU pouvoir à Mme BRIOT-GADIOZ M. BRUNIAUX pouvoir à Mme PINGAT-CHANEY Mme HALLE pouvoir à Mme BOUDRY
Convocation du : 09/ 09 / 2025	SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARTI

DÉLIBÉRATION N° 15 :

Motion de soutien au maintien de la ligne ferroviaire des Hirondelles (Dole – Saint-Claude)

« **CONSIDERANT** que la ligne ferroviaire des Hirondelles relie Dole à Saint-Claude et dessert de nombreuses communes rurales, assurant un lien essentiel avec les agglomérations de Dole, Besançon et Dijon

CONSIDERANT que cette ligne constitue un service public indispensable pour :

- l'accès aux soins et aux services hospitaliers,
- la scolarité et les études supérieures (collèges, lycées, universités),
- l'accès à l'emploi et aux services publics,
- la vie culturelle, sociale et associative de nos territoires ;

CONSIDERANT que le train présente des avantages indéniables en matière de sécurité, notamment en période hivernale, par rapport au transport par bus sur des routes souvent difficiles.

CONSIDERANT que le train offre également une capacité d'accueil bien supérieure à celle des autocars, permettant de répondre aux besoins croissants de mobilité des habitants et des visiteurs.

CONSIDERANT que la ligne des Hirondelles représente une véritable valeur patrimoniale et historique pour le Jura, qu'elle fait partie intégrante de l'identité du territoire, et qu'elle est régulièrement citée parmi les plus belles lignes ferroviaires de France.

CONSIDERANT enfin que son maintien et sa modernisation répondent aux enjeux de transition écologique en offrant une alternative durable à la voiture individuelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'EXPRIMER** son attachement au maintien et au développement de la ligne ferroviaire des Hirondelles ;
- **DE DEMANDER** à l'État, à la Région Bourgogne-Franche-Comté et à SNCF Réseau de garantir sa pérennité et son amélioration
- **D'INVITER** l'ensemble des communes du Jura et du Haut-Jura à adopter une motion similaire, afin de témoigner collectivement de l'importance de cette ligne pour l'avenir de notre territoire »

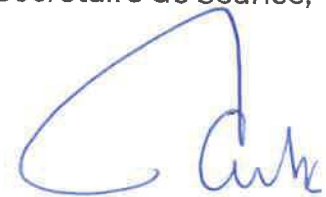
Pour copie certifiée conforme à l'original,
Arbois, le 19 septembre 2025

La Maire,



MAIRIE D'ARBOIS
JURA
Valerie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,



François MARTI